

BTS agricole Gestion Forestière (BTSA GF)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de gérer un massif forestier suivant les principes de la gestion durable et de la gestion multifonctionnelle. Votre travail permettra d'approvisionner les industries du bois en matière première, de mettre en place des actions liées au rôle social, au rôle de protection physique et de la biodiversité.

Cela se fait avec l'ensemble des acteurs liés à la gestion forestière, à l'exploitation du bois, à la transformation du bois, à la fonction sociale et environnementale de la forêt, liée aux collectivités locales.

Cette gestion est encadrée par un document de gestion qui permet de définir les objectifs fixés à long terme pour la forêt et de définir les coupes et travaux à prévoir pour atteindre ces objectifs pré-définis. Ce document s'appuie sur des diagnostics de station forestière et de peuplements.

Entreprises d'accueil

- Office National des Forêts.
- Coopératives forestières.
- Centre national de la propriété forestière.
- Chambre d'agriculture.
- Bureaux d'études.
- Experts forestiers.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un Bac ou d'un diplôme de niveau supérieur (BTS, DUT), ou d'avoir suivi une scolarité complète conduisant à un Bac.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32321304	15673

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac +2.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre en 1^{ère} année, fin août en dernière année.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne par mois : 2 à 3 semaines en UFA, 1 à 2 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



ISETA ALTERNANCE

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
contact@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Architecture et contenu de la formation

Matières générales	Accompagnement du projet personnel et professionnel (APP)
	Langue vivante (M23)
	Économie générale (M21)
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation (M22)
	Éducation physique et sportive (M31)
	Traitements de données (M41)
	Technologies de l'informatique et du multimédia (M42)
Matières professionnelles	Diagnostic forestiers (M51)
	Politique forestière, acteurs et territoire (M52)
	Interventions de gestion durable en forêt ou autres espaces boisés (M53)
	Mobilisation et valorisation des bois (M54)
	Planification forestière (M55)
	Tournée forestière
	MIL Systèmes d'informations géographiques

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coeff.	Type	Forme
E1 : Expression française et culture socio-économique	6	Ponctuel	Écrit
E2 : S'exprimer, communiquer, comprendre le monde • Carnet de bord individuel (M22) • Dossier individuel • Économie générale (M21)	1 1 1	CCF CCF CCF	Écrit et Oral Écrit, Oral, Pratique Écrit
E3 : Langue Vivante	3	CCF	Écrit et Oral
E4 : Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données • Traitement des données (M41) • Concevoir des documents et communiquer sur TIC	1,2 1	CCF CCF	Écrit Exposé, Écrit, Pratique
E5 : Enseignement professionnel • Sur le terrain, restitution individuelle (M54) • Dossier (M52)	2 2	CCF CCF	Écrit, Oral, Pratique Écrit
E6 : Activités pluridisciplinaires • Partie pratique sur le terrain et restitution écrite (M51) • Partie pratique et écrit individuel (M53) • Projet tutoré évaluation du dossier (M55)	1,5 1,5 2	CCF CCF CCF	Pratique et Écrit Pratique et Écrit Écrit et Oral
E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel • Rapport de stage • Epreuve Pluridisciplinaire Intégrée (EPI)	6 6	Ponctuel Ponctuel	Écrit Écrit
E.P.S.	1	CCF	Pratique
MIL Système d'informations géographiques (sur PC)	1	CCF	Pratique et Écrit

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : Oui Non :

Lesquels XXXX

Validation partielle possible, bénéfique sur XXXX années.

Équivalences permettant dispenses d'épreuves : XXXX

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Classe préparatoire afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs (Ecole Supérieure du Bois, Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois).
- Licence Pro Aménagement arboré et forestier, Commercialisation des bois et dérivés, Aménagement du territoire, Espaces naturels...

Débouchés professionnels :

Exemples d'employeurs :

Groupements, Syndicats de propriétaires forestiers, Chambres d'agriculture, Exploitations forestières, l'ONF (Office National des Forêts).

Exemples de métiers :

- Gestionnaire d'un massif forestier.
- Technicien d'étude et de recherche (ONF).
- Technicien de mobilisation bois.
- Expert forestier.
- Chef d'entreprise de travaux forestiers.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du BTSa GF dans l'UFA	-	89%	50%	100%
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 9 020 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100%*
2 ^e année	39%	51%	61%*	100%*
3 ^e année	55%	67%	78%*	100%*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSa sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : SIBRA.
- Transports scolaires : LHISA Ligne 51 et 52.
- Gare TGV Ter à proximité : Gare Annecy.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

La formation s'appuie sur des travaux pratiques pour les cours liés aux matières techniques (sylviculture, exploitation forestière, diagnostics forestiers, aménagement forestier), sur l'étude de documents ou cas en lien avec les activités de gestion forestière et sur une tournée forestière d'une semaine au cours de la deuxième année.

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

Etablissement agréé par la DIRECCTE en tant que centre certificateur du Titre Professionnel « Ouvrier du paysage » sur notre site de Chavanod (ISETA-ECA, route du crêt d'Esty, 74 Chavanod).

- Une salle équipée en vidéo projecteur, salle informatique avec logiciel spécifique de CAO/DAO, possibilité d'utiliser une photocopieuse.
- Plateau technique : les cas d'application de la formation utilisent les forêts du département de la Haute Savoie et des départements environnants en fonction des besoins. Tous les types de forêt sont représentés en Haute Savoie avec l'ensemble des conditions d'exploitation possible.

Coordonnées de l'UFA



ISETA ALTERNANCE

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
contact@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Référent handicap

Emilie FAVIER DUCLOS
emilie.favier-duclos@iseta-eca.cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026